

Des clés pour comprendre le recensement d'une population

Dénombrer la population légale, ça sert à quoi ?

Outre la satisfaction d'une curiosité partagée, le recensement de la population est un outil essentiel au fonctionnement de la démocratie. De ses résultats dépend une foule de décisions administratives ou financières : aides financières de l'État aux communes, barèmes de certaines taxes (spectacles, débits de boissons...) nombre de conseillers municipaux, conditions d'implantation des pharmacies, etc.

Comment l'INSEE s'y prend-t-il pour compter tout le monde ?

Le temps du recensement général - tous les habitants comptés la même année - étant révolu, l'INSEE procède désormais par enquête tournante. Le cinquième du territoire est recensé chaque année.

Si l'on prend l'exemple des communes de moins de 10 000 habitants, 20 % ont été recensées en 2004, 20 % en 2005... pour arriver à 100 % en cette fin 2008. Les communes recensées en 2004 le seront à nouveau en 2009.

Afin d'assurer une égalité de traitement, les chiffres bruts sont recalculés (à la hausse ou à la baisse) par référence à une même année. L'INSEE parle d'extrapolation ou de "rétropolation". Une correction basée essentiellement sur le nombre de logements déclarés chaque année pour la taxe d'habitation.

L'année de référence est 2006 pour les chiffres publiés aujourd'hui avec valeur juridique au 1^{er} janvier 2009. En 2010, l'année de référence sera 2007, et ainsi de suite...

Qu'est-ce que la population "légale" ?

Il s'agit d'un ensemble de statistiques dont le mode de calcul est inscrit dans la loi du 27 février 2002. A la place d'un recensement général de la population, rigoureux, mais rare (le dernier remonte à 1999), l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) a désormais la responsabilité de publier chaque année, à partir de cette fin 2008, trois chiffres pour chacune des 36 685 communes françaises : sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale.

La population municipale

Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri, celles résidant habituellement dans des habitations mobiles ainsi que les détenus. Ce chiffre sert de référence, notamment, pour fixer le nombre de conseillers municipaux et de pharmacies. L'addition de toutes les populations municipales donne la population française.

La population comptée à part

Elle comprend les personnes dont la résidence habituelle est ailleurs, mais qui gardent une attache familiale dans la commune. Exemple le plus courant: les étudiants. Mais c'est aussi le cas des personnes qui, résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune, ont conservé une résidence familiale dans leur commune d'origine.

La population totale

Elle est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. Elle sert de référence pour les aides financières de l'État aux communes.

Un exemple pour comprendre: un étudiant yonnais suit ses études dans une université nantaise. Toute la semaine, il vit à Nantes. Le week-end, il rentre chez ses parents, à La Roche-sur-Yon. Cet étudiant est comptabilisé dans la population municipale de Nantes. A La Roche, il est "compté à part" mais figure néanmoins dans la population totale de cette ville. En résumé, notre étudiant est compté dans une seule population municipale (celle de Nantes), mais dans deux populations totales (Nantes et La Roche).